



MÈMO

AQPM

À : Tous les membres

Date : Le 18 décembre 2020

Objet : Suspension des délais AQTIS, ARRQ, SARTEC et UDA

—

Chers membres,

Comme à chaque période des fêtes, l'AQPM a convenu avec certaines associations d'artistes de suspendre les délais prévus aux ententes collectives.

AQTIS Télévision, Cinéma et Nouveaux médias

L'AQTIS et l'AQPM ont convenu de suspendre tous les délais prévus aux ententes collectives *AQTIS-AQPM Télévision (2015-2018 et 2019-2023)*, *AQTIS-AQPM Cinéma (2015-2018 et 2019-2023)* et *AQTIS-AQPM Nouveaux médias (2015-2017 et 2019-2023)* pour la période du **21 décembre 2020 au 7 janvier 2021 inclusivement**.

ARRQ Télévision et Cinéma

Nous vous rappelons que l'article 25.5.2b) de l'*Entente collective ARRQ-AQPM Télévision 2020-2023* et de l'*Entente collective ARRQ-AQPM Long métrage 2018-2021* prévoit que dans la computation de tout délai fixé par l'entente collective, tous les jours du **23 décembre 2020 au 7 janvier 2021 inclusivement** ne sont pas comptés.

SARTEC Télévision, Cinéma et Lettre d'entente Nouveaux Médias

La SARTEC et l'AQPM ont convenu de suspendre les délais prévus au chapitre 13 (procédures de grief et d'arbitrage) et à l'annexe J (procédure de reconnaissance du statut d'employé permanent à un auteur) de l'*Entente SARTEC-AQPM Télévision 2014-2019* ainsi qu'au chapitre 12 (procédures de grief et d'arbitrage) et à l'annexe C (procédure de reconnaissance du statut d'employé permanent à un auteur) de l'*Entente SARTEC-AQPM Cinéma 2016-2020* pour la période du **21 décembre 2020 au 7 janvier 2021 inclusivement**. Il en va de même pour les délais prévus à l'annexe A (procédures de grief et d'arbitrage) de la *Lettre d'entente relative à la production audiovisuelle linéaire originale créée par les nouveaux médias*.

UDA Télévision et Cinéma

L'article 12-2.03 de l'*Entente UDA-AQPM Télévision/Cinéma 2020-2023* stipule que dans la computation des délais prévus au chapitre 11-0.00 (comité conjoint, griefs et arbitrage) tous les jours du **23 décembre 2020 au 7 janvier 2021 inclusivement** ne sont pas comptés.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question à ce sujet.

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

